

Procès Verbal du comité de pilotage DOCOB Natura 2000 FR9402009 « Mare temporaire de Musella », 29/07/2014.

Personnes présentes :

- Mr. Givre Jean Michel, Secrétaire général de la sous-préfecture de Sartène
- Mr. Bidali Emile, commune de Bunifaziu
- Mr. Sorba Laurent, OEC
- MME. Culioli Julia, DREAL Corse
- Mr. Moneglia Pasquale, Endemys
- MME. Lorenzo Sophie, CELRL
- MME. Simoni , propriétaire.
- MME. Sulmont Marie Laure, commune de Bunifaziu
- MME Rodriguez Christine.

Début de la réunion à 9h30.

Présentation de l'ensemble du document d'objectifs Natura 2000.

Il est fait les remarques suivantes :

- Parcelle 375 : présence d'une habitation et d'un bâti agricole. Des pierres ont apparemment disparues. Il est important de restaurer les chemins ainsi que le bâti ancien.
- Un des propriétaires des parcelles du site demande à ce qu'une surveillance soit réellement mise en œuvre. Il est donc demandé à ce que la surveillance soit indiquée en priorité 1.
- Mr. Bidali indique qu'il est prioritaire de faire respecter la réglementation.
- Il est demandé de faire une distinction entre patrimoine naturel et bâti.
- Il faut rajouter les priorités dans le tableau de synthèse.
- Modifier les fiches mesures suivantes :
 - 33-3 Encadrer les usages
 - 32-1 la restauration de l'olivieraie est favorable à la faune, aucune contre-indication.
- Prendre en considération les remarques du CBNC.

Fin de la réunion à 12h.